

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 18 septembre 2025  
Date de publication : 2 octobre 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	CHAUTARD Christophe	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	PAUVRET Emeric	RIOTTE Christine
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SANCEY Pascal
MANGIN Isabelle	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe	DEJEAN Sylvie
STOLZ Julien	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
THEVENIN Héliène	MARCHAND Sylvette	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole	LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves  
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier  
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard  
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas  
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle  
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LEPETZ Joëlle	BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick
TRONCIN Dominique	CHAUCHEFOIN Gérard	GRUET Olivier
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	GINET Gérard
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	LAGNIEN Jacques

**Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif (RPQS) – Année 2024**

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement. Le Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport, ci-annexé, présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service ainsi que plusieurs indicateurs de performance.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a examiné le rapport sur le prix et la qualité du service public 2024 lors de sa réunion du 15 septembre 2025 et a validé le rapport présenté.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2024 pour le Service Public d'Assainissement Collectif,

Vu l'avis favorable rendu par la CCSPL du 15 septembre 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés,
- **DE DÉCIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DE DÉCIDER** de renseigner et publier les indicateurs sur le SISPEA.

SCRUTIN	POUR : 72	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

*Fait à Dole, le 25 septembre 2025.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement

*Jean-Pascal FICHERE.*

